

## QUIZ

## 20 secure USB keys to be awarded to safely store your data!



Just answer a few questions on data protection in the European administration

- 1 The European Data Protection Supervisor (EDPS) is:
  - a) a service of the European Parliament
  - b) a human rights lobby
  - c) an independent EU authority appointed by the European Parliament and the Council
- What is the main task of the EDPS?
  - a) ensuring that the right to data protection is respected by the EU administration
  - b) ensuring that the right to data protection is respected by the EU Member States
  - c) supervising the work of national data protection authorities
- Who can lodge a complaint to the EDPS in case he/she feels that his/her personal data are misused by an EU institution or body?
  - a) staff from EU institutions/bodies
  - b) anybody
  - c) private companies in charge of personal data operations

- 4 Which of the followings is considered as "sensitive" data according to data protection legislation?
  - a) telephone number
  - b) date of birth
  - c) political opinions
- Which EU institutions and bodies should appoint a Data Protection Officer?
  - a) only those whose activities are likely to cause a risk for data protection
  - b) only those where more than 500 civil servants are employed
  - c) all of them
- What is not one the main tasks of a Data Protection Officer?
  - a) ensuring the application of data protection rights and obligations in the institution/body concerned
  - b) keeping a register of all the processing operations on personal data carried out by the concerned institution/body
  - c) informing EU Member States about personal data operations taking place within EU institutions and bodies

Please fill in your e-mail ac	ldress and/or your phone number for us to contact you in only for this purpose and will erase them thereafter. You	n case you are the winner of a USB key.
E-mail:		Phone:



## QUIZ

## 20 clés USB sécurisées sont à gagner!



Répondez simplement à quelques questions sur la protection des données personnelles dans l'administration européenne

- Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) est:
  - a) un service du Parlement européen
  - b) un groupe de pression en matière de droits de l'homme
  - c) une autorité européenne indépendante nommée par le Parlement européen et le Conseil
- Quelle est la mission principale du Contrôleur européen de la protection des données?
  - a) veiller à ce que le droit à la protection des données personnelles soit respecté par l'administration européenne
  - b) veiller à ce que le droit à la protection des données personnelles soit respecté par les États membres de l'UE
  - c) superviser le travail des autorités nationales de la protection des données
- Qui peut déposer une réclamation auprès du CEPD dans le cas où ses données personnelles ont été utilisées à mauvais escient par une institution/organe européen?
  - a) tout membre du personnel de l'UE
  - b) toute personne
  - c) seules les entreprises responsables d'opérations de traitement de données personnelles

- Parmi les propositions suivantes, laquelle est considérée comme une donnée "sensible" au regard de la législation en matière de protection des données?
  - a) le numéro de téléphone
  - b) la date de naissance
  - c) les opinions politiques
- Quels institutions et organes européens disposent d'un Délégué à la protection des données?
  - a) seuls les institutions et organes dont les activités peuvent poser un risque pour la protection des données
  - b) seuls les institutions et organes dans lesquels plus de 500 fonctionnaires sont employés
  - c) toutes les institutions et organes européens
- Parmi les propositions suivantes, quelle est celle qui ne constitue pas l'une des tâches principales des Délégués à la protection des données?
- a) assurer l'application des droits et obligations en protection des données personnelles au sein de l'institution/organe concerné
- b) tenir un registre répertoriant toutes les opérations de traitement des données personnelles effectuées par l'institution/organe auquel il/elle appartient
- c) informer les États membres des opérations de traitement des données personnelles effectuées au sein de l'institution/organe concerné

Veuillez indiquer votre adresse e-mail ou votre numéro de téléphone afin que nous puissions v CEPD n'utilisera vos données qu'à cette fin et les effacera ensuite. Vous av		
E-mail:	Tél:	